

## INCURSION CAVALIÈRE DANS LES TRAVAUX DE L'OPC (2004-2008)

Le présent commentaire des 32 publications estampillées OPC de 2004 à 2008 n'a pas la prétention d'être un inventaire exhaustif des travaux écrits de l'Observatoire. Non seulement parce que ne sont pris en considération ici que les travaux édités de 2004 et 2008, mais aussi parce que les textes recensés, même s'ils renvoient à un panel diversifié de supports éditoriaux (rapports d'étude, ouvrages, dossiers de revue), ne prennent pas en compte certaines productions importantes de l'Observatoire : publications personnelles de membres de l'OPC<sup>1</sup>, littérature à faible visibilité présente dans les séances de travail, les entretiens individuels ou les synthèses de séminaires ainsi que l'investissement intellectuel de l'Observatoire dans les formations qu'il organise. Un autre objet d'étude, négligé ici, serait intéressant à analyser : les compte rendus bibliographiques d'études ou d'ouvrages portant sur les politiques culturelles ; ces derniers se sont en effet étoffés au fil des temps avec une dimension critique plus affirmée dans les livraisons récentes de la revue *l'Observatoire*.

Le commentaire présenté ici n'est pas non plus une analyse de contenu des travaux édités, ce qui aurait nécessité des moyens d'investigation beaucoup plus importants. Il faut y voir plutôt une approche complémentaire et un peu décalée de la présentation que l'OPC donne lui-même de ses travaux. On s'intéressera principalement ici aux modalités de coopération qui s'établissent entre les responsables de l'Observatoire et les chercheurs associés aux études. On adoptera pour ce faire la classification établie par l'OPC lui-même en 4 catégories thématiques.

- 1) Décentralisation, aménagement culturel du territoire
- 2) Enjeux artistiques et culturels, et politiques publiques
- 3) Représentations et pratiques artistiques et culturelles des habitants
- 4) Outils de management et d'observation-évaluation des politiques culturelles

---

<sup>1</sup> Une recension non exhaustive fait ainsi apparaître sur la période considérée (2004-2008) 16 contributions personnelles du directeur de l'OPC, principalement dans des revues françaises ou étrangères ou dans des restitutions de colloques ou de séminaires organisés par d'autres instances que l'OPC.

Quatre questions seront abordées successivement ici : la première concerne la manière dont est appréhendée par l'OPC la notion de territoire ; on évoquera ensuite la relation entre la pluridisciplinarité académique des chercheurs associés aux travaux de l'Observatoire et la constitution d'une interdisciplinarité de fait dans le réseau de ses collaborateurs scientifiques ; puis la question des relations entre une approche opérationnelle et normative et une approche universitaire à dimension plus analytique et critique ; enfin le positionnement de l'OPC sur l'évolution en cours des référentiels des politiques culturelles territoriales.

## 1) Une question transversale et récurrente : territoires de vie, territoires institués, territoires de projet

La question des territoires est évidemment centrale dans les travaux de l'Observatoire. Mais la question territoriale fait l'objet d'approches différenciées dans les documents consultés. Trois exemples permettent d'illustrer cette pluralité de points de vue :

L'étude sur *La lecture publique à l'heure intercommunale* (2004) met l'accent sur le fait que « *c'est à partir du territoire et des coopérations qui s'y nouent qu'il s'agit d'inventer les projets et non de la vision et des prescriptions de l'État* ». Les auteurs avancent la notion de « différenciation territoriale institutionnalisée ». Ils se situent dans la perspective d'un territoire envisagé comme une construction sociale plutôt que dans celle de l'espace attribut chère à de nombreux géographes spécialistes des réseaux. L'ouvrage sur *Les pratiques et représentations culturelles des Grenoblois* (2008) met également l'accent sur l'importance des spécificités territoriales – voire de « l'esprit des lieux » – dans la construction et l'évolution des pratiques culturelles, en resituant ces dernières dans le système socio-culturel urbain de la métropole dauphinoise. L'écueil hagiographique – avec une célébration appuyée de l'exemplarité grenobloise – n'est cependant pas totalement évité dans l'ouvrage, ce qui réduit sa portée comparative et appelle la réalisation d'autres monographies – sur des bases peut-être moins « ethnocentrées » – pour permettre des mises en perspective territoriales intéressantes. En ce qui concerne la copieuse étude sur *Les orchestres d'harmonie en Alsace* (2005), elle rend compte également d'une pratique territorialisée mais, à la différence de l'étude grenobloise, le terrain d'étude est plus traité ici comme illustration de mutations socioculturelles à caractère général que comme un élément constitutif de pratiques spatio-culturelles différenciées.

Au-delà de ces trois exemples l'appréhension de la question territoriale dans les travaux de l'OPC mérite un bref arrêt sur image.

L'étude sur les pratiques culturelles des Grenoblois présente un caractère novateur car elle rompt avec une pratique encore assez courante (à l'intérieur comme à l'extérieur de l'OPC) qui consiste à séparer les études sur les pratiques culturelles (apanage des anthropologues et des sociologues) et les études sur les politiques culturelles territorialisées, qui font l'objet d'une appropriation quasi monopolistique de la part des politistes. Or cette discipline s'intéresse en priorité aux acteurs de la décision publique et considère volontiers les autres acteurs du champ culturel comme des acteurs de second rang ou, tout au moins, comme les éléments d'une boîte noire qu'il vaut mieux ne pas trop chercher à ouvrir. On est ici plus près du domaine de la culture administrée que de celui de la culture vécue. Il est vrai

que cette façon de voir a été largement favorisée en France jusqu'à ce jour (mais pour combien de temps encore ?), par l'existence d'une politique publique des arts et de la culture fortement institutionnalisée et très largement dépendante de la décision publique.

Une des missions fondamentales de l'OPC consiste, au-delà des appartenances disciplinaires des chercheurs avec lesquels il travaille, à pouvoir appréhender la dimension spatiale sous ses différentes facettes : espaces de vie, espaces institués et espaces perçus (ou représentés). Une attention plus soutenue aux apports de la géographie culturelle permettrait, à notre sens, de mieux réaliser cet objectif. Non pas la géographie culturelle d'origine anglo-saxonne qui met l'accent sur les permanences et les liens indissolubles entre un territoire et une culture, ce qui restreint la vision du monde à des ensembles juxtaposés de pratiques. Mais une géographie culturelle prenant en compte les mobilités et les dynamiques socio-spatiales, soucieuse de mettre en perspective les faits culturels étudiés avec les enjeux socio-économiques et les espaces géographiques actifs qui les sous-tendent. Le territoire qui nous est donné à voir – et à penser – dans les missions de l'OPC n'est pas « une forme a priori » (Kant), « une étendue qui est l'attribut de toute chose » (Descartes), il est un construit social multidimensionnel, un espace économique et politique tout autant qu'une fabrique d'imaginaire.

## 2) De la pluridisciplinarité académique à une interdisciplinarité de réseau

Les appartenances disciplinaires des chercheurs impliqués dans les travaux de l'Observatoire sont diverses même si, comme on l'a relevé plus haut, la science politique et la sociologie se taillent la part du lion (15 références sur 23). Cette diversité est mise en évidence dans plusieurs dossiers de la revue (exemple du n°34 sur *Les métropoles et la culture*). Elle est également très présente dans l'ouvrage *Institutions et vie culturelles* (2005), qui n'est pas estampillé OPC mais dont plusieurs contributeurs travaillent en collaboration étroite avec lui.

Un absent de marque est cependant à relever dans ce panel pluridisciplinaire : l'approche esthétique. Ainsi le n°26 de la revue qui traite de *ce que les artistes font à la ville* évoque principalement l'ambivalence des relations entre artistes et acteurs institutionnels. Ce dossier réunit un beau panel pluridisciplinaire mais il évite de rentrer dans la question des esthétiques, préférant tisser un inventaire diversifié et stimulant des modes d'inscription de l'activité artistique dans l'espace urbain, au-delà des propos convenus sur les risques d'instrumentalisation de l'art.

Cette position prudente et retenue vis-à-vis d'une approche sensible de l'art et de la culture n'est pas pour autant une position figée. C'est tout de même un chercheur politiste qui demande de ne pas esquiver le débat esthétique dans *l'évaluation dans les politiques culturelles territoriale et l'observation culturelle en région* (2004). Ce sont des techniciens territoriaux de la culture (*Assises nationales des DAC* de novembre 2007 à Annecy) qui invitent les managers à ne pas oublier la question du « sens » dans la conception et la mise en œuvre des projets culturels. Pour le dire autrement ils nous invitent à ne pas délaisser ce qu'on peut appeler la valeur d'usage de l'art et de la culture alors même que sa valeur d'échange ou, si l'on préfère, sa fonction d'échangeur social

(retombées économiques, attractivité territoriale, (re)construction du lien social), est de plus en plus sollicitée. Ce point de vue semble d'ailleurs, même s'il n'est pas formellement explicité, constituer un élément de base de la « doctrine OPC ».

Par delà le débat sur la modeste place réservée à la dimension esthétique dans les travaux de l'Observatoire, la pluridisciplinarité de ses collaborateurs scientifiques s'accompagne de la mise en œuvre d'une véritable dynamique interdisciplinaire. Mais il s'agit d'une interdisciplinarité de réseau et de projet plutôt que d'une interdisciplinarité académique. Elle se nourrit d'une appétence partagée pour la recherche-action et de rencontres fréquentes entre chercheurs dans le cadre ou en dehors de l'OPC : participation à des actions de formation, comités de pilotage, séminaires, colloques... Jusqu'à une époque récente et compte tenu d'une modeste visibilité académique des recherches sur les politiques culturelles, les chercheurs pouvaient même espérer obtenir plus de ressources cognitives dans la compagnie de professionnels (parfois d'anciens étudiants) que chez leurs collègues universitaires. Même si la situation a évolué du point de vue de la reconnaissance académique, l'OPC, avec ses différents réseaux d'acteurs culturels, exerce aujourd'hui encore un tropisme incontestable pour rassembler des chercheurs appartenant à des disciplines et des écoles de pensée différentes. Production de références intellectuelles communes mais aussi production de normes d'analyse et de définition de « bonnes pratiques » où les différences d'approche disciplinaire tendent parfois à s'estomper. Certains chercheurs, néanmoins, choisissent de mettre délibérément en avant leurs outils théoriques et disciplinaires de façon à maintenir une certaine distance à l'égard d'un observatoire dont le double statut – commanditaire de recherches effectuées pour des acteurs institutionnels et lieu de rencontres intellectuelles – peut être perçu comme générateurs d'ambiguïtés.

On notera enfin que les différences d'approches disciplinaires sont gommées lorsque des chercheurs et des professionnels se retrouvent ensemble sur des positions d'expectative à l'égard de certaines réformes administratives. C'est le cas du dossier du n°27 de la revue publié en 2005 et consacré à *l'acte 2 de la décentralisation*.

### 3) Entre exigences méthodologiques, postures critiques et approches normatives : une certaine interchangeabilité des rôles entre chercheurs et responsables de l'OPC

On remarquera tout d'abord que la question des postures (recherche et/ou expertise) ne se pose pas réellement lorsqu'il s'agit de décrire un état des lieux n'exigeant pas de boîte à outils scientifique. C'est le cas par exemple de l'étude sur les *formations à l'administration et à la gestion de la culture* (2008) : le constat qui est fait de la prolifération de ces formations (près de 300 dont près des 2/3 de niveau I) est logiquement suivi d'une préconisation qui est de mieux confronter les logiques de l'enseignement supérieur et du marché de l'emploi pour obtenir une meilleure régulation du secteur. D'autres études, fondées sur le traitement d'indicateurs quantitatifs, ont un caractère plus descriptif que normatif, même si elles comportent, in fine, quelques éléments de préconisation. C'est le cas notamment de l'étude sur *les financements publics de la culture en Provence-Alpes côte d'Azur* (2007) ou de l'étude sur *l'emploi culturel à La Réunion* (2005). Le positionnement un peu incertain (ni analyse critique fouillée, ni

préconisations franches) sur des questions d'orientation de politiques culturelles est plus surprenant. Le constat effectué par l'OPC concernant les *premiers repérages sur les politiques des conseils régionaux en faveur du spectacle vivant* (2008) s'inscrit dans cette perspective. Il comporte assez peu de propositions tout en constatant un état de fait jugé non satisfaisant (diversité des dispositifs, absence de ligne claire). Sans doute faut-il prendre en compte ici le positionnement peu affirmé (voire insuffisamment motivé) du commanditaire sur l'objet d'étude, ce qui soulève tout de même la question, non pas tant de la liberté d'expression de l'Observatoire, que des contraintes imposées par son statut d'accompagnateur et non pas de décideur ou de simple analyste de politiques territoriales. Dans le même ordre d'idées, la contribution de l'OPC à l'étude sur *l'Abbaye de Fontevraud* (2006) semble assez discrète. Il est vrai que cette étude concerne en partie le secteur du tourisme qui ne rentre qu'indirectement dans le champ de compétences de l'Observatoire. Peut être aussi celui-ci s'est-il trouvé en position décalée du fait du diagnostic et du cahier des charges établis en amont par un bureau d'études. Il se peut enfin que les organisateurs aient souhaité la caution et la présence de l'OPC plutôt qu'un véritable travail de pilotage<sup>2</sup>. Un autre exemple dans lequel l'approche n'est guère normative est celui des nouveaux espaces – encore peu explorés – de l'action culturelle telles les actions « hors les murs » (en dehors des lieux culturels convenus) : dans le dossier de la revue n°32 consacré à la question des *publics spécifiques* (2007), le propos des chercheurs et celui des acteurs de terrain ne sont pas en réel décalage car tous les deux explorent de nouvelles pistes, même si les premiers rappellent volontiers que les programmes spécifiques n'ont de sens que lorsque les acteurs concernés ont la pleine conscience que leurs initiatives innovantes s'inscrivent sur un substrat social bien différent de celui sur lequel s'était construite l'action culturelle classique.

Les exemples qui viennent d'être donnés restent cependant des exceptions dans la mesure où la plupart des études pilotées par l'Observatoire répondent à un protocole bien établi dans lequel les chercheurs présentent d'abord leur méthodologie, puis l'enquête et ses résultats, l'OPC se réservant la partie introductive et, dans certains cas, une liste de préconisations. L'étude sur les *Villes et Pays d'art et d'histoire en Rhône-Alpes* (2007) correspond parfaitement à ce schéma canonique avec un grand souci de complémentarité entre un travail universitaire « classique » (méthodologie présentée avec soin, clarté des hypothèses de travail), un souci normatif porté par l'OPC et la volonté commune de partager les réflexions et les résultats du travail effectué avec les acteurs de terrain. L'étude proprement dite est en effet accompagnée d'un texte de 20 propositions présenté par l'Observatoire. De plus le processus de travail inclut la réalisation d'un Séminaire de travail et d'un colloque national.

Mais ce schéma général n'induit pas de répartition figée des rôles entre chercheurs et responsables de l'Observatoire. Ainsi certains chercheurs n'hésitent pas à introduire une dimension normative dans leur production, même lorsqu'ils ne revendiquent pas explicitement cette orientation. Voir par exemple le *guide des politiques culturelles des petites villes* (2006) ou l'analyse de la *situation du spectacle vivant dans les Pyrénées atlantiques* (2006). Dans les deux cas l'accent est mis sur la nécessité impérieuse d'articuler les enjeux artistiques avec les autres enjeux territoriaux. Dans l'étude sur *l'évaluation des Scènes régionales de Rhône-Alpes* la dimension normative est clairement assumée par les deux auteurs à travers une liste de préconisations précises. Il en va de même pour l'étude

---

<sup>2</sup> Note de l'éditeur : Le cabinet d'études Daniel Populus a été chargé de l'étude. L'auteur fait référence ici à la synthèse des actes d'un séminaire sur le projet culturel de l'Abbaye de Fontevraud préparé par l'OPC.

sur *l'éducation artistique en Savoie* (2007) ou celle sur les *parcours culturels de la Ville d'Annecy* (2005).

Lorsque le propos des chercheurs est ouvertement critique à l'égard des acteurs de terrain, la contribution de l'OPC peut chercher à atténuer ou à relativiser le propos. Un exemple significatif est fourni dans l'ouvrage paru en 2008 sur l'intercommunalité. Les auteurs sont assez sévères à l'égard des décideurs politiques dans leur conclusion : « ...par les compositions sociodémographiques des territoires urbains, par les confrontations et frottements identitaires qu'induisent les recompositions territoriales, par les enjeux économiques et sociaux d'aménagement de l'espace et de développement durable qui leur sont dévolus, les EPCI semblent avoir une disposition particulière à faire de la diversité culturelle leur principal objet. Tel n'est pourtant pas le cas actuellement. Peut-être manquent-ils ainsi l'occasion, non seulement d'incarner un changement dans le cadre institutionnel des interventions culturelles publiques, mais aussi de promouvoir une façon nouvelle de définir et de mettre en œuvre des politiques en ce domaine ». En contrepoint l'OPC propose dans son introduction une interprétation nettement plus ouverte des aléas de l'intercommunalité culturelle en écrivant : « L'éclectisme des formes de la compétence culturelle est en partie le reflet d'un processus qui n'a pas atteint sa maturité. Mais il peut également être vu comme le miroir positif de la territorialisation de l'action publique : une adaptation du projet culturel au territoire, le fruit d'un contrat culturel pouvant s'ajuster ou évoluer dans le temps. »

#### 4) L'OPC et l'évolution des référentiels des politiques culturelles territoriales

Dans le contexte actuel de remise en question des paradigmes fondateurs des politiques culturelles telles qu'elles se sont développées en France depuis 1959, et qui concerne aussi bien les finalités de l'action publique que ses modalités d'intervention, il est intéressant de voir comment l'Observatoire s'est positionné tant vis-à-vis de référentiels antérieurs, progressivement remis en question, que de nouveaux repères émergents.

L'OPC s'est ainsi efforcé récemment de réinterroger des « vieux » référentiels comme celui de *l'éducation populaire* : le dossier du n°33 de la revue (2008), consacré à ce réexamen, met en avant le développement d'un nouveau « vitalisme culturel » appuyé sur les initiatives venues d'en bas, où l'accent est mis sur les pratiques populaires et non sur la seule diffusion des œuvres. C'est à une réflexion du même type que nous invite le dossier du n°32 intitulé « *Il n'y a pas de public spécifique* ». L'OPC a voulu synthétiser ici et prolonger des réflexions permanentes sur les questions liant culture et lien social, culture et cohésion sociale, culture et lutte contre l'illettrisme.

Une préoccupation constante dans les travaux de l'Observatoire est de ne pas isoler la culture des autres champs sociaux. Cette volonté inspire tout particulièrement l'ouvrage sur *Action culturelle et illettrisme* ; elle est explicitée aussi bien par les auteurs de l'ouvrage – qui constatent le contraste existant entre la définition culturelle de l'illettrisme et la situation marginale de l'action culturelle dans la lutte contre l'illettrisme – que par les préfaciers de l'OPC qui affirment que « *le renouvellement des politiques culturelles se joue dans la prise en compte d'autres secteurs de l'action publique* ». Le chantier d'évaluation *Culture et politique de la ville* (2004) procède de la même intention. Il est aussi l'occasion d'évoquer la dialectique hybridation/confrontation entre culture légitime et culture relativiste. Pour

preuve que l'OPC est aussi un lieu de débat, on peut signaler que les auteurs reprennent ici à leur compte la fameuse opposition démocratie culturelle versus démocratisation culturelle que les auteurs de l'étude précédente récusent formellement.

L'ouvrage récent sur *Culture et Société* (2008) cherche à présenter les réflexions les plus actuelles sur les politiques culturelles. Les organisateurs des conférences qui ont donné lieu à la publication de l'ouvrage ont d'ailleurs puisé dans le vivier des collaborateurs réguliers de l'OPC en faisant également appel à quelques grandes figures intellectuelles. Le propos est ambitieux, la présentation du directeur l'est également qui évoque « *la recherche d'une articulation entre la culture dans la diversité de ses occurrences, et la société comme métaphore du vivre ensemble* ». Il en va de même sur la question de la *diversité culturelle* (dossiers des numéros 28 et 30 de la revue) avec des contributions d'universitaires français et d'acteurs internationaux de premier plan. Il apparaît clairement que l'OPC cherche à être présent dans le débat intellectuel et politique qui agite aujourd'hui les mondes de la culture, en ne restant pas cantonné dans des problématiques utilitaristes étroitement liées à ses missions territoriales.

L'ouvrage *Institutions et vie culturelle* de 2005 dresse un état des lieux à caractère essentiellement descriptif des politiques publiques mais il se fait également l'écho de deux grandes interrogations qui se posent à l'action culturelle d'aujourd'hui : les défis de l'interculturalité et les nécessités de l'interterritorialité. Les études portant sur l'intercommunalité, en particulier la plus récente (2008), traitent de la seconde du point de vue des pratiques socio-spatiales (mobilité, recherche identitaire...) tout en interpellant les EPCI sur ces nouveaux défis et en s'interrogeant sur leur capacité à les prendre en compte.

On note également la volonté affichée par l'OPC de ne pas en rester aux seuls référentiels franco-français et aux débats qui les entourent. C'est le cas par exemple du dossier du n°31 de la revue sur *l'éducation artistique et culturelle en Europe* (2007) mais aussi des deux dossiers relatifs à la *diversité culturelle* (2006).

L'OPC s'est rapidement approprié la thématique du développement durable appliquée aux questions culturelles, en particulier dans le cadre des agendas 21 de la culture. Cette adhésion est tout à fait logique dans la mesure où elle peut aider les acteurs territoriaux à mieux légitimer les initiatives culturelles dans le cadre général des politiques publiques. On peut espérer que cette nouvelle thématique, bien dans l'air du temps, soit mise en perspective avec les référentiels antérieurs, par exemple ceux de la démocratisation ou de la démocratie culturelle, sur lesquels l'Observatoire s'est largement appuyé depuis sa création mais qui nécessitent encore un travail de clarification et d'explicitation. C'est d'autant plus souhaitable que, face aux aléas et incertitudes de la politique culturelle de l'Etat (hésitations sur les orientations, changements de titulaires ministériels, modifications fréquentes de l'organigramme...), l'OPC apparaît comme un îlot de stabilité capable de rendre compte de la dimension historique des politiques publiques dans ses permanences comme dans ses transformations ou ses contradictions et d'effectuer ainsi les retours sur image nécessaires pour inscrire sa réflexion et son action dans un continuum historique. Sur d'autres thématiques émergentes, comme celle des « droits culturels », présentée par ses défenseurs comme un contrepoint nécessaire à la notion de « droit à la culture », la position de l'Observatoire est plus prudente. Peut-être ses responsables estiment-ils que cette question est à traiter dans le cadre plus général de l'interculturalité. On peut aussi y voir l'affirmation implicite de la nécessité de maintenir une politique active de l'offre culturelle – certes adaptative et à l'écoute des habitants des territoires – face aux dérives possibles d'une

approche par la demande reposant sur la figure du client et/ou sur celle de la communauté d'appartenance.

Il peut paraître étrange d'évoquer in fine la question de l'observation et de l'évaluation culturelle, alors même que ces thématiques font partie des missions fondatrices de l'OPC et constituent en quelque sorte sa marque de fabrique sinon sans raison d'être. Les travaux sur *l'évaluation et l'observation culturelle* se présentent sous la forme de comptes rendus de séminaires (2004, 2007 et 2008) rédigés pour l'essentiel par des membres de l'Observatoire. La lecture de ces documents est un peu déroutante. D'un côté cette lecture donne le sentiment que la capacité opérationnelle des pratiques d'observation et d'évaluation n'avance guère au fil des années et que la diversité des dispositifs mis en œuvre ici ou là ne s'accompagne pas d'une réelle capitalisation des connaissances, alors même que l'attente des collectivités territoriales dans ce domaine est en constante augmentation. De l'autre côté les débats organisés à propos de l'observation et de l'évaluation avec des participants venus d'horizons divers sont souvent fort intéressants. Ils portent sur des questions de fond concernant le devenir des politiques culturelles, avec des échanges très libres et parfois vifs entre les participants. Ces documents constituent un élément important et sans doute insuffisamment reconnu du « capital cognitif » de l'OPC.

Pour achever ce tour d'horizon trop rapide, je reprendrai volontiers la formule du directeur de l'OPC quand il décrit l'Observatoire comme « *une fabrique artisanale de mise en réseau des mondes institutionnels, des mondes de l'art et de la culture et du monde de la recherche* ». Mais le terme de mise en réseau est sans doute un peu trop faible puisqu'il s'agit souvent d'un véritable travail d'hybridation. Au bénéfice de chacun des partenaires dès lors qu'ils conservent leur autonomie de pensée et d'action. Mais aussi avec tous les risques d'inconfort ou de malentendu que cela comporte pour les uns ou les autres. Paradoxe et défi de la pérennité pour un espace intermédiaire lancé voici 20 ans sur les sentiers de l'invention incertaine !

**Alain Lefebvre**

Professeur émérite en aménagement-urbanisme  
à l'université de Toulouse Le Mirail

## Quelques repères chiffrés

Le thème n°1 recouvre 10 productions. On en dénombre 8 pour le n°2, 7 pour le n°3 et 7 pour le n°4.

La répartition par année d'édition est la suivante : 2004 = 4 ; 2005 = 8 ; 2006 = 5 ; 2007 = 6 ; 2008 = 9.

Les textes pris en compte comportent de 12 à 500 pages avec une moyenne de 133 pages.

Les registres éditoriaux utilisés sont les suivants :

Actes : 4 - Etudes : 16 - Guide : 1 - Ouvrages : 2 - Dossiers de la Revue de l'Observatoire : 9

En ce qui concerne les supports, on relève : 9 ouvrages (4 éditions de l'Aube, 1 OPC, 1 éditions Arcade, 1 Documentation française, 1 éditions Dexia, 1 éditions de l'Attribut), 1 hors-série de la revue l'Observatoire, 12 rapports OPC, 1 rapport d'un autre organisme, 9 dossiers dans la revue de l'Observatoire.

### Appartenance disciplinaire des chercheurs

Les références disciplinaires des auteurs sont indiquées dans 23 des 32 documents consultés. La mention sciences politiques apparaît 8 fois, suivie de la sociologie (7), l'économie (3), les sciences de l'information et de la communication (3), la géographie (2). On verra plus loin que cette distribution ne reflète que très imparfaitement la « coloration disciplinaire » des travaux de l'OPC, dans la mesure où les auteurs se réclamant de telle ou telle discipline particulière s'inscrivent le plus souvent, du moins pour ce qui concerne leur contribution à l'OPC, dans un corpus interdisciplinaire assez homogène.

### Commanditaires

Les commanditaires (hors OPC) se répartissent comme suit : ministère de la Culture (services centraux ou déconcentrés) : 6 ; Régions : 1 ; Départements : 2 ; Villes : 1. La majorité des commanditaires sont des associations de professionnels ou d'élus.

Dans 9 cas sur 32 cependant, le commanditaire n'est autre que l'OPC lui-même : il s'agit des dossiers thématiques de la revue. Même si, d'un point de vue quantitatif, ce ne sont pas les documents les plus copieux (entre 20 et 54 pages), leur existence est importante du fait que cette « parole OPC » est garante d'une certaine autonomie de pensée de l'Observatoire vis-à-vis de ses commanditaires et contribue à la constitution d'un « capital cognitif » spécifique.

### Textes d'accompagnement de l'OPC

Il n'est question ici que des contributions écrites spécifiques de l'OPC dans les documents recensés. Des comités de pilotage ont été constitués pour la quasi-totalité des études. Les introductions aux études sont généralement brèves (2 à 6 pages), le plus souvent cosignées par le directeur de l'OPC et la directrice des études. L'objectif de ces introductions est de mettre en perspective la démarche entreprise et son contexte, de remercier les commanditaires et les chercheurs. Le propos introductif est plus ambitieux voire plus personnel lorsqu'il s'agit de présenter les dossiers de la revue (en particulier ceux des numéros 29, 30, 32, 34). Les ouvrages estampillés OPC (par exemple celui sur l'intercommunalité ou l'ouvrage collectif *Culture et Société*) font également l'objet de présentations plus étoffées qui constituent, par elles mêmes, des contributions originales.